



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

| | |
|---|--|
| Title - Sujet MOTOCYCLETTE DE POLICE | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation M9062-161938/A | Date 2016-01-29 |
| Client Reference No. - N° de référence du client M9062-161938 | GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HS-634-68951 |
| File No. - N° de dossier hs634.M9062-161938 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-14 | |
| Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT | |
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Paquin, Benoit | Buyer Id - Id de l'acheteur hs634 |
| Telephone No. - N° de téléphone (873)469-3401 () | FAX No. - N° de FAX (819)956-5227 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes | |
| Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité. | |

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)
Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

| | |
|--|--|
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| | |
| Telephone No. - N° de téléphone | Facsimile No. - N° de télécopieur |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX..... | 3 |
| 1.1 INTRODUCTION..... | 3 |
| 1.2 SOMMAIRE | 3 |
| 1.3 COMPTE RENDU..... | 4 |
| PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS..... | 5 |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 5 |
| 2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES..... | 5 |
| 2.3 AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU BESOIN PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS..... | 5 |
| 2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES | 5 |
| 2.5 LOIS APPLICABLES | 6 |
| PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES..... | 7 |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES | 7 |
| PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 9 |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION | 9 |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION | 10 |
| PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 11 |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE | 11 |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 11 |
| PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES | 14 |
| 6.1 CAPACITÉ FINANCIÈRE..... | 14 |
| PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT..... | 15 |
| A. OFFRE À COMMANDES | 15 |
| 7.1 OFFRE..... | 15 |
| 7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 15 |
| 7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 15 |
| 7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES | 16 |
| 7.5 RESPONSABLES..... | 16 |
| 7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS | 17 |
| 7.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES | 17 |
| 7.8 INSTRUMENT DE COMMANDE | 18 |
| 7.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES | 18 |
| 7.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS | 18 |
| 7.11 ATTESTATIONS..... | 18 |
| 7.12 LOIS APPLICABLES | 18 |
| 7.13 FOURNISSEURS AUTORISÉS DE SERVICES SOUS LA GARANTIE DU FABRICANT..... | 18 |
| 7.14 CHANGEMENTS TECHNIQUES, PRODUITS DE REMPLACEMENT ET SOLUTIONS DE RECHANGE..... | 19 |
| 7.15 MODÈLE DE REMPLACEMENT | 19 |
| 7.16 RÉUNION SUIVANT L'ATTRIBUTION D'UNE OFFRE À COMMANDES..... | 19 |
| 7.17 RÉUNIONS D'AVANCEMENT..... | 19 |
| B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 20 |
| 7.1 BESOIN..... | 20 |
| 7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 20 |
| 7.3 DURÉE DU CONTRAT..... | 20 |

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

| | | |
|-----|---|-----------|
| 7.4 | PAIEMENT | 20 |
| 7.5 | RETENUE DE GARANTIE | 22 |
| 7.6 | INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION..... | 22 |
| 7.7 | CLAUSES DU GUIDE DES CCUA..... | 22 |
| 7.8 | INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION | 23 |
| 7.9 | LIVRAISON DES ARTICLES AUXILIAIRES | 23 |
| | ANNEXE A – DESCRIPTION D'ACHAT | 24 |
| | ANNEXE B – QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES | 27 |
| | ANNEXE C – ÉTABLISSEMENT DES PRIX; | 30 |
| | ANNEXE D – LISTE DES FOURNISSEURS AUTORISÉS DE SERVICES SOUS LA GARANTIE DU FABRICANT (FASGF)..... | 31 |
| | ANNEXE E – LIVRAISON; | 34 |

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent : Description d'achat, Questionnaire de renseignements techniques, Établissement des prix, Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant et Livraison.

1.2 Sommaire

Le besoin porte sur l'établissement d'une offre à commandes individuelle et nationale (OCIN) visant l'achat de motocyclette de police, conformément aux descriptions d'achat, aux Questionnaire de renseignements techniques et à l'établissement des prix.

Le besoin est pour une période initiale d'une (1) année à partir de la date d'entrée en vigueur de l'offre à commandes.

Toute offre à commandes attribuée sera pour des livraisons partout au Canada, incluant les endroits compris dans une région visée par une entente de revendication territoriale globale (ERTG).

Les Offrants ne sont pas obligés de faire une offre pour tous les groupes.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les Offrants qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis, l'énoncé des travaux ou la description d'achat contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les Offrants doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un offrant en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande de l'offre. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

- Section I : offre technique (2 copies papier)
- Section II : offre financière (1 copie papier)
- Section III: attestations (1 copie papier)
- Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les Offrants ne sont pas obligés de faire une offre pour tous les groupes.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement détaillée dans la partie 7B et à l'annexe C - Établissement des prix.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#), Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.

2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.

3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).

4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.

5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.1.2 Représentants du fournisseur

Le Canada demande que les offrants fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :

Renseignements généraux

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

3.1.3 Période de garantie courante du fabricant

Le Canada demande que l'Offrant fournisse des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant d'équipement original pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de vingt-quatre (24) mois. Les garanties courantes additionnelles du fabricant tirées des composants/sous-ensemble du fabricant d'équipement original feront parties de l'Offre à Commande proposé.

3.1.4 Livraison

Bien que la livraison pour le véhicule/l'équipement soit demandée dans un délai de soixante (60) jours civils après réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes, les Offrants sont demandée d'indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte à l'annexe E - Livraison.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires - Évaluation des véhicules de la police de l'État du Michigan

Les motocyclettes proposées doivent avoir suivi avec succès les essais de véhicules de police de l'État du Michigan de 2015 sans qu'on ait signalé le moindre problème relatif à leur tenue de route ou à leurs capacités en matière de sécurité lors de scénarios simulés de patrouille, de destination, d'intervention en cas d'urgence et de poursuite.

4.1.1.2 Critères techniques obligatoires - Preuves de conformité

Les offrants qui font une offre pour le groupe 1 doivent joindre à leur offre toutes les preuves de conformité exigées à l'appendice B1 de l'annexe B– Questionnaire de renseignements techniques.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 2 doivent joindre à leur offre toutes les preuves de conformité exigées à l'appendice B2 de l'annexe B– Questionnaire de renseignements techniques.

4.1.1.3 Critères techniques obligatoires – Manufacturier et modèle

Les offrants qui font une offre pour le groupe 1 doivent indiquer à l'annexe C – Établissement des prix, le manufacturier et le modèle du véhicule/l'équipement offert.

Les offrants qui font une offre pour le groupe 2 doivent indiquer à l'annexe C – Établissement des prix, le manufacturier et le modèle du véhicule/l'équipement offert.

4.1.1.3 Critères techniques obligatoires - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant (FASGF)

Les renseignements suivants doivent être fournis avec l'offre à l'égard de chaque groupe pour lequel l'Offrant fait une offre :

- i) Les Offrants doivent fournir les informations demandés à la section I de l'Annexe D - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant. Les Offrants doivent identifier au moins un (1) FASGF par centre urbain.

Les Offrants peuvent fournir des FASGF additionnel à la section II de l'Annexe D - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant.

- ii) Le FASGF doit être situé dans un rayon de cent (100) kilomètres du centre urbain indiqué à l'annexe D - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant (FASGF);

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 critères d'évaluation financiers obligatoire

Les Offrants doivent compléter l'annexe C – Établissement des prix en entier pour chaque groupe pour lequel ils font une offre.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les prix de l'offre doivent être en dollars canadien, rendu droits acquittés à destination selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses lorsque applicables et les taxes applicables sont en sus.

4.1.2.2 Prix évalué total par groupe

Le prix moyen de toutes les gammes de prix pour le groupe 1 déterminera le prix évalué du groupe 1.

Le prix moyen de toutes les gammes de prix pour le groupe 2 déterminera le prix évalué du groupe 2.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter toutes les exigences de la demande de l'offre à commande et de répondre à tous les critères obligatoires de l'évaluation technique et financière pour être déclarée recevable.

Tous les offres recevables pour le groupe 1 sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes;

Tous les offres recevables pour le groupe 2 sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes;

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des «

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Conformité du produit

L'offrant certifie que tous les véhicules/équipements proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la période de l'offre à commandes et de tous contrats subséquents, à toutes les spécifications techniques de la description d'achat.

Cette certification ne soustrait pas l'offre à son obligation de satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires détaillés dans la partie 4.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

5.2.3.2 Certification des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant (FASGF)

L'offrant certifie que tous les FASGF et tous les concessionnaires sont autorisés par le fabricant d'équipement d'origine à fournir des services de réparation couverte par la garantie pour les véhicules/équipements offerts.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

5.2.3.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

L'offrant doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) L'offrant atteste que celui-ci est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

Ou

B) L'offrant atteste que celui-ci satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée de l'offre, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

L'offrant doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

| Pratiques écologiques au sein de l'organisation de l'offrant | Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté. |
|---|---|
| Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes. | |
| Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client. | |
| Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts. | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

| | |
|--|--|
| Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre ré-usinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes. | |
| Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local. | |
| Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco-énergétique. | |

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES

6.1 Capacité financière

Clause du Guide des CCUA M9033T (2011-05-16) Capacité financière

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

L'offrant s'engage à satisfaire aux exigences stipulées dans les descriptions d'achat et les annexes suivantes :

Annexe A – Description d'achat et ses appendices

Annexe B – Questionnaire de renseignements techniques et ses appendices

Annexe C – Établissement des prix

Annexe D – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant.

Annexe E – Livraison

L'offrant doit fournir, au fur et à mesure des besoins, des motocyclettes de police à la Gendarmerie Royal du Canada situés partout au Canada, incluant les endroits compris dans une région visée par une entente de revendication territoriale globale (ERTG).

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2015-09-03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données en format électronique (MS Excel) conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci bas. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données en matière d'établissement de rapports inclus, mais ne se limite pas seulement à l'information suivante:

- 1a. Numéro de l'offre à commande
- 1b. Titre et description de l'offre à commande
- 1c. Période du rapport (Trimestre et année fiscal)
- 1d. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) pour la période du rapport
- 1e. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) par année fiscal.
- 1f. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) pour la durée de l'offre à commande.

- 2a. Nombre total d'article commandé (Par trimestre and par année financière);
- 2b. Nombre total d'article commandé (Par ville de livraison);

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les **quinze (15) jours** civils suivant la fin de la période de référence.

7.3.3 Offres à commandes - établissement du rapport final

À la fin de la période de l'offre à commandes individuelle et nationale (OCIN), ou au moment de sa résiliation, l'offrant doit présenter un rapport final qui détaille toutes les données cumulatives sur les commandes subséquentes. Ces données doivent comprendre les achats payés à l'aide d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Le rapport final doit être complété et envoyé, sous forme électronique, au responsable de l'offre à commandes et à l'autorité des achats au plus tard **trente (30) jours civils** suivant la fin de la période de l'offre à commandes individuelle et nationale, ou sa résiliation.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées à partir de la date de l'émission de l'offre à commandes jusqu'au **sera inséré par SPAC**

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Benoit Paquin
Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
DTPLEP - Division « HS »
Phase III, Place du Portage, 7B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone: 819-956-0578
Télécopie: 819-956-5227
Courriel: Benoit.Paquin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour l'offre à commandes est :

Nom : **sera inséré par SPAC**

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

Le responsable technique pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Renseignements généraux

Nom : **sera inséré par SPAC**

No de téléphone :

No de télécopieur :

Courriel :

Suivi de la livraison

Nom : **sera inséré par SPAC**

No de téléphone :

No de télécopieur :

Courriel :

7.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont le Gestionnaire régional du parc automobile et l'Analyste supérieur divisionnaire de la gestion du parc automobile de chacune des divisions.

7.7 Procédures pour les commandes

Les utilisateurs désignés sont autorisés à utiliser l'une des deux procédures pour les commandes subséquentes pour choisir un offrant.

A) Prix le plus bas

Les utilisateurs désignés devraient choisir un offrant sur la base du prix le plus bas.

B) autres que le prix le plus bas

Les utilisateurs désignés sont autorisés à choisir un offrant qui n'est pas le prix le plus bas en fonction des facteurs suivants:

- Proximité des concessionnaires (lorsque le prix le plus bas est situé à l'extérieur d'un rayon de 150 km de la destination finale)
- Exigence opérationnelle

Lorsque le prix le plus bas n'est pas choisi, l'utilisateur désigné est chargé de documenter les facteurs de leur décision dans leur dossier.

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou un document électronique.

7.9 Limite des commandes subséquentes

Pour les utilisateurs désignés, les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 400 000 \$ (taxes applicables incluses).

Les demandes dépassant 400 000 \$ (taxes applicables incluses) doivent être envoyées au responsable de l'offre à commandes de SPAC à l'aide d'un formulaire de demande avec des fonds suffisant pour traitement.

7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015-09-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe C – Établissement des prix;
- f) l'Annexe E – Livraison;
- g) l'annexe A – Description d'achat et ses appendices
- h) l'annexe B – Questionnaire de renseignements techniques et ses appendices
- i) l'offre de l'offrant en date du sera inséré par SPAC, telle que modifiée le sera inséré par SPAC.

7.11 Attestations

7.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

7.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.13 Fournisseurs Autorisés de Services sous la Garantie du Fabricant

Les fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant (FASGF) sont indiqués à l'annexe D - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant. Pendant la durée de l'offre à commandes, l'offrant doit tenir une liste à jour et en envoyer copie au responsable de l'offre à commandes, par des moyens électroniques, lors de chaque modification. Le FASGF doit avoir les installations et la main-d'œuvre nécessaires pour exécuter toutes les réparations sous garantie du véhicule ou de l'équipement.

Le FASGF doit être autorisé par le fabricant d'équipement d'origine à fournir des services de réparation sous garantie du véhicule et doit être situé dans un rayon de cent (100) kilomètres du centre des villes indiquées dans l'Annexe D - Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant.

Pendant la durée de l'offre à commandes, l'offrant doit remplacer un FASGF qui ne peut plus faire les réparations ou qui n'exécute pas des réparations acceptables, conformément aux modalités de l'offre à commandes.

7.14 Changements techniques, produits de remplacement et solutions de rechange

Durant l'offre à commande, tous les changements techniques, les produits de remplacement et les solutions de rechange que propose l'Offrant doivent être évalués aux fins d'approbation par l'autorité technique. Tous les produits de remplacement et les solutions de rechange doivent être équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents ne seront acceptables qu'une fois approuvés par l'autorité technique comme équivalents. Une modification à l'offre à commande ou le formulaire complété de modification ou modèle ou écart autorité sera émis.

Si le responsable technique n'accepte pas le produit de remplacement ou la solution de rechange et que l'Offrant ne peut respecter les exigences techniques, le Canada peut résilier l'offre à commande et/ou le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales stipulées dans l'offre à commande.

7.15 Modèle de remplacement

L'offrant doit immédiatement informer le responsable de l'offre à commandes qu'un modèle n'est plus offert et proposer, par l'intermédiaire du responsable de l'offre à commandes, un modèle de remplacement à des fins d'acceptation. Le modèle de remplacement doit satisfaire à toutes les exigences techniques de la description d'achat et est offert à un prix identique à celui du modèle qu'il remplace dans l'offre à commandes. Une révision administrative sera apportée à l'offre à commandes afin de tenir compte du changement de modèle.

Si le modèle de remplacement ne satisfait pas aux exigences techniques, le Canada se réserve le droit d'annuler l'offre à commandes ou de résilier le contrat pour manquement, ou les deux, conformément aux conditions générales stipulées dans l'offre à commandes et dans le contrat subséquent.

7.16 Réunion suivant l'attribution d'une offre à commandes

Dans les dix (10) jours civils après l'entrée en vigueur de l'offre à commandes, l'offrant doit communiquer avec le responsable de l'offre à commandes afin d'établir la nécessité d'une réunion. Une réunion sera convoquée, à la discrétion du Canada, afin d'examiner les procédures relatives aux commandes subséquentes, ainsi que les exigences techniques et contractuelles.

L'Offrant sera responsable pour la préparation et la distribution du procès-verbal dans les cinq (5) jours civils après la tenue de la réunion. La réunion aura lieu aux établissements de l'Offrant ou à un édifice du ministère de la Défense nationale ou via téléconférence, à la discrétion du Canada, sans frais additionnels au Canada, avec des représentants de l'entrepreneur, du ministère de la Défense nationale et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.17 Réunions d'avancement

Des réunions d'avancement seront organisées au besoin. L'offrant doit établir et envoyer l'ordre du jour et le compte rendu de la réunion tenue dans ses locaux, dans des locaux d'un ministère fédéral ou par téléconférence, au choix du Canada et sans frais pour ce dernier, en présence de représentants de l'offrant, du ministère de la Défense nationale, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et d'autres ministères fédéraux, au besoin.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Section 08, Inspection et acceptation des travaux

Le paragraphe 1 est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit:

1. Tous les travaux sont soumis à l'inspection et à l'acceptation par le Canada à destination par le destinataire. L'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ne relèvent pas l'entrepreneur de sa responsabilité à l'égard des défauts et des autres manquements aux exigences du contrat. Le Canada aura le droit de rejeter tout travail non conforme aux exigences du contrat et d'exiger une rectification ou un remplacement aux frais de l'entrepreneur.

Garantie 09, Garantie

L'article 09 intitulé Garantie des conditions générales 2010A est modifié comme suit:

Supprimer au paragraphe 1 : " L'entrepreneur garantit, pour une période de douze (12) mois " et le remplacer par ce qui suit: " L'entrepreneur garantit, pour une période de vingt-quatre (24) mois".

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison des véhicules/équipements doit se faire en conformité avec l'annexe E – Livraison.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé de la manière suivante :

7.4.1.1 Base de paiement pendant la période initiale

Les prix fermes stipulés dans l'annexe C - Établissement des prix, en devises canadiennes, DDP – rendu droits acquittés à destination, Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses lorsque applicables et les taxes applicables sont en sus.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant).

7.4.1.2 Base de paiement des frais de déplacement et de subsistance pour la formation et des frais d'assemblage du véhicule

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?sid=90&hl=1&lang=fra&merge=2>), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux " voyageurs " plutôt que celles qui se rapportent aux " employés ".

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'utilisateur désigné identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

7.4.2 Limitation des dépenses

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.4.3 Clauses du guide des CCUA

| Référence des CCUA | Titre | Date |
|--------------------|---------------------|----------|
| H1001C | Paiements multiples | 12/05/08 |

7.4.4 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :
Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x ($i_1 - i_0$) / i_0
où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i_0

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i_1

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

Qté

quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens et les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date d'émission de la commande subséquente à une offre

à commandes. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.

6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  (c.-à-d. $[i_1 - i_0 / i_0]$).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

7.5 Retenue de garantie

1. Le Canada retiendra dix (10) pour cent sur tout paiement final dudit véhicule/équipement/service jusqu'à la livraison, l'inspection et l'acceptation de tous les articles auxiliaires reliés audit véhicule/équipement/service.
2. Suivant la livraison, l'inspection et l'acceptation de tous les articles auxiliaires reliés audit véhicule/équipement/service, l'entrepreneur doit soumettre une facture, pour le déblocage de la retenue de garantie, en conformité avec les "Instructions relatives à la facturation" évoquées dans ce contrat.

7.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur envoie des factures conformément aux modalités stipulées dans l'article intitulé "Envoi des factures" des conditions générales. Aucune facture ne peut être envoyée avant la fin des travaux visés par la facture.

Chaque facture doit être accompagnée des copies des factures, reçus et pièces justificatives de toutes les dépenses directes et frais de déplacement et de subsistance.

2. L'entrepreneur doit envoyer les factures par des moyens électroniques, sauf stipulation contraire de l'utilisateur désigné, afin de réduire le nombre de documents imprimés.
3. Les factures sont envoyées de la manière suivante : L'original et une (1) copie sont livrés en mains propres ou envoyés par messagerie électronique au destinataire ou à l'adresse indiquée dans la commande subséquente à l'offre à commandes, pour des fins d'attestation et de paiement.

7.7 Clauses du guide des CCUA

| Référence des CCUA | Titre | Date |
|--------------------|---|------------|
| A9049C | Sécurité des véhicules | 2011-05-16 |
| B1505C | Transport des matières dangereuses | 2006-06-16 |
| D3015C | Marchandises dangereuses/produits dangereux | 2007-11-30 |
| D6010C | Palettisation | 2007-11-30 |
| D9002C | Ensembles incomplets | 2007-11-30 |
| G1005C | Assurances | 2008-05-12 |

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.8 Instructions d'expédition

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés à destination. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.

L'entrepreneur doit livrer les biens sur rendez-vous seulement. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable. L'adresse de livraison complète sera précisée dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.9 Livraison des articles auxiliaires

7.9.1 Formation

L'entrepreneur doit fournir à la livraison une séance de formation/instructions de familiarisation tel que recommandé par le manufacturier.

7.9.2 Clés

L'entrepreneur doit fournir à la livraison 2 ensembles de clés pour chaque véhicule (un ensemble est constitué de deux (2) clés).

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe A – Description d'achat

L'annexe A est composée des appendices suivant :

Appendice A1 : Description d'achat – Motocyclette groupe 1;
Appendice A2 : Description d'achat – Motocyclette groupe 2.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Description d'achat – Motocyclette groupe 1

| | |
|---|---|
| Exigences | |
| Configuration : | Motocyclette à deux (2) roues |
| Empattement : | 64 po (minimum) |
| Moteur : | 1380 cc (minimum), quatre (4) temps, deux (2) cylindres, à injection, refroidi à l'air ou par liquide |
| Boîte de vitesses : | 6 vitesses |
| Embrayage : | humide à disques multiples ou à sec à un disque |
| Groupe motopropulseur : | chaîne, courroie ou arbre d'entraînement |
| Alternateur : | 540 W (minimum) |
| Batterie : | principale : 12V, 16 Ah, AGM (minimum), sans entretien |
| Démarrreur : | électrique (minimum) |
| Freins : | ABS (freins antiblocage) Avant : à double disque Arrière : monodisque (minimum) |
| Protecteurs : | Avant : protecteur de moteur Arrière : barres de protection pour boîtier latéral/sacoche de selle |
| Suspension : | Avant : fourches télescopiques robustes Arrière : réglable |
| Pneus : | Avant : pneu standard du constructeur Arrière : pneu standard du constructeur |
| Roues : | alliage coulé ou aluminium |
| Pare-brise/carénage avant : | pare-brise réglable monté sur fourche (exigence minimale) en polycarbonate clair, détachable. |
| Phare : | phare standard pour les corps policiers du fabricant à halogène ou DEL, faisceau haut et bas |
| Miroirs : | à longue tige, réflexion réelle (image non altérée) ou pleine grandeur monté sur le carénage (image non altérée) |
| Jauges : | Indicateur de vitesse : métrique (kilomètres par heure) numérique ou analogue, avec odomètre, compteur de kilomètre, horloge, indicateur de la boîte de vitesse Tachymètre (numérique ou analogue) |
| Régulateur de vitesse : | électronique (verrouillage mécanique du régime n'est pas accepté) |
| Capacité du réservoir de carburant : | 20 litres (minimum) |
| Poignées : | chauffantes |
| Siège : | selle simple avec amortissement pneumatique ou technologie équivalente en termes de fonctionnalité et de rendement afin de réduire la fatigue du conducteur |
| Boîtier latéral/sacoches : | approuvés par le manufacturier, verrouillable de type corps policiers (rigide) |
| Trousse de monture sirène et haut-parleur | |
| Éclairage type corps policiers : | éclairage DEL rouge et bleu à l'avant et à l'arrière |
| Tous les commutateurs/interrupteurs doivent être hydrofuges | |
| Clés : | deux (2) ensembles de clés pour chaque unité (un ensemble doit comprendre deux [2] clés) |
| Couleur : | blanc |

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Description d'achat – Motocyclette groupe 2

| | |
|---|---|
| Exigences | |
| Configuration : | Motocyclette à deux (2) roues |
| Empattement : | 58 po (minimum) |
| Moteur : | 1100 cc (minimum), quatre (4) temps, deux (2) cylindres, à injection, refroidi à l'air ou par liquide |
| Boîte de vitesses : | 6 vitesses |
| Embrayage : | humide à disques multiples ou à sec à un disque |
| Groupe motopropulseur : | chaîne, courroie ou arbre d'entraînement |
| Alternateur : | 500 W (minimum) |
| Batterie : | principale : 12V, 16 Ah, AGM (minimum), sans entretien Auxiliaire : 12V, 16 Ah, AGM (minimum), sans entretien |
| Démarrreur : | électrique (minimum) |
| Freins : | ABS (freins antiblocage) Avant : à double disque Arrière : monodisque (minimum) |
| Protecteurs : | Avant : protecteur de moteur Arrière : barres de protection pour boîtier latéral/sacoche de selle |
| Suspension : | Avant : fourches télescopiques robustes Arrière : réglable |
| Pneus : | Avant : pneu standard du constructeur Arrière : pneu standard du constructeur |
| Roues : | alliage coulé ou aluminium |
| Pare-brise/carénage avant : | carénage avant entier avec pare-brise |
| Phare : | phare standard pour les corps policiers du fabricant à halogène ou DEL, faisceau haut et bas |
| Miroirs : | à longue tige, réflexion réelle (image non altérée) ou pleine grandeur monté sur le carénage (image non altérée) |
| Jauges : | Indicateur de vitesse : métrique (kilomètres par heure) numérique ou analogue, avec odomètre, compteur de kilomètre, horloge, indicateur de la boîte de vitesse Tachymètre (numérique ou analogue) |
| Régulateur de vitesse : | électronique (verrouillage mécanique du régime n'est pas accepté) |
| Capacité du réservoir de carburant : | 20 litres (minimum) |
| Poignées : | chauffantes |
| Siège : | selle simple avec amortissement pneumatique ou technologie équivalente en termes de fonctionnalité et de rendement afin de réduire la fatigue du conducteur |
| Boîtier latéral/sacoches : | approuvés par le fabricant, verrouillables de type corps policiers (rigide) |
| Trousse de monture sirène et haut-parleur | |
| Éclairage type corps policiers : | éclairage DEL rouge et bleu à l'avant et à l'arrière |
| Tous les commutateurs/interrupteurs doivent être hydrofuges | |
| Clés : | deux (2) ensembles de clés pour chaque unité (un ensemble doit comprendre deux [2] clés) |
| Couleur : | blanc |

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe B – Questionnaire de renseignements techniques

L'annexe B est composée des appendices suivant :

Appendice B1 : Questionnaire de renseignements techniques – Motocyclette Groupe 1
Appendice B2 : Questionnaire de renseignements techniques – Motocyclette Groupe 2

Les offrants qui font une offre doivent joindre à leur offre toutes les preuves de conformité exigées pour chacun des groupes pour lequel ils soumettent une offre.

Definition:

Preuve de conformité : doit désigner un document inchangé, tel qu'une brochure et/ou un document technique et/ou un rapport d'essai de tierce partie fourni par un établissement d'essai de renommée nationale et/ou internationale et/ou un rapport généré par un logiciel d'une tierce partie de renommée nationale et/ou internationale. Le document doit fournir l'information détaillée sur chacune des exigences de performance et/ou des spécifications. Lorsqu'un document soumis comme Preuve de conformité ne couvre pas toutes les exigences de performance et/ou les spécifications, un certificat d'attestation (en tant que document distinct), signé par un ingénieur principal représentant le fabricant d'équipement d'origine, indiquant les modifications et comment les exigences de performance et/ou les spécifications sont rencontrées doit être fourni. Le certificat doit indiquer toutes les exigences de performances et/ou les spécifications abordées par le certificat. Un certificat peut être fourni pour une ou toutes les exigences de performances et/ou les spécifications.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Questionnaire de renseignements techniques – Motocyclette Groupe 1

| Preuve de conformité | Reference Document/page |
|--|-------------------------|
| Configuration : Motocyclette à deux (2) roues | |
| Empattement : 64 po (minimum) | |
| Moteur : 1380 cc (minimum), quatre (4) temps, deux (2) cylindres, à injection, refroidi à l'air ou par liquide | |
| Boîte de vitesses : 6 vitesses | |
| Embrayage : humide à disques multiples ou à sec à un disque | |
| Groupe motopropulseur : chaîne, courroie ou arbre d'entraînement | |
| Alternateur : 540 W (minimum) | |
| Batterie : principale : 12V, 16 Ah, AGM (minimum), sans entretien | |
| Démarrreur : électrique (minimum) | |
| Freins : ABS (freins antiblocage) Avant : à double disque Arrière : monodisque (minimum) | |
| Protecteurs : Avant : protecteur de moteur Arrière : barres de protection pour boîtier latéral/sacoche de selle | |
| Suspension : Avant : fourches télescopiques robustes Arrière : réglable | |
| Pneus : Avant : pneu standard du constructeur Arrière : pneu standard du constructeur | |
| Roues : alliage coulé ou aluminium | |
| Pare-brise/carénage avant : pare-brise réglable monté sur fourche (exigence minimale) en polycarbonate clair, détachable. | |
| Phare : phare standard pour les corps policiers du fabricant à halogène ou DEL, faisceau haut et bas | |
| Miroirs : à longue tige, réflexion réelle (image non altérée) ou pleine grandeur monté sur le carénage (image non altérée) | |
| Jauges : Indicateur de vitesse : métrique (kilomètres par heure) numérique ou analogue, avec odomètre, compteur de kilomètre, horloge, indicateur de la boîte de vitesse Tachymètre (numérique ou analogue) | |
| Régulateur de vitesse : électronique (verrouillage mécanique du régime n'est pas accepté) | |
| Capacité du réservoir de carburant : 20 litres (minimum) | |
| Poignées : chauffantes | |
| Siège : selle simple avec amortissement pneumatique ou technologie équivalente en termes de fonctionnalité et de rendement afin de réduire la fatigue du conducteur | |
| Boîtier latéral/sacoches : approuvés par le fabricant, verrouillable de type corps policiers (rigide) | |
| Trousse de monture sirène et haut-parleur | |
| Éclairage type corps policiers : éclairage DEL rouge et bleu à l'avant et à l'arrière | |
| Tous les commutateurs/interrupteurs doivent être hydrofuges | |
| Clés : deux (2) ensembles de clés pour chaque unité (un ensemble doit comprendre deux [2] clés) | |
| Couleur : blanc | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Questionnaire de renseignements techniques – Motocyclette Groupe 2

| Preuve de conformité | Reference Document/page |
|--|-------------------------|
| Configuration : Motocyclette à deux (2) roues | |
| Empattement : 58 po (minimum) | |
| Moteur : 1100 cc (minimum), quatre (4) temps, deux (2) cylindres, à injection, refroidi à l'air ou par liquide | |
| Boîte de vitesses : 6 vitesses | |
| Embrayage : humide à disques multiples ou à sec à un disque | |
| Groupe motopropulseur : chaîne, courroie ou arbre d'entraînement | |
| Alternateur : 500 W (minimum) | |
| Batterie : principale : 12V, 16 Ah, AGM (minimum), sans entretien Auxiliaire : 12V, 16 Ah, AGM (minimum), sans entretien | |
| Démarrreur : électrique (minimum) | |
| Freins : ABS (freins antiblocage) Avant : à double disque Arrière : monodisque (minimum) | |
| Protecteurs : Avant : protecteur de moteur Arrière : barres de protection pour boîtier latéral/sacoche de selle | |
| Suspension : Avant : fourches télescopiques robustes Arrière : réglable | |
| Pneus : Avant : pneu standard du constructeur Arrière : pneu standard du constructeur | |
| Roues : alliage coulé ou aluminium | |
| Pare-brise/carénage avant : carénage avant entier avec pare-brise | |
| Phare : phare standard pour les corps policiers du fabricant à halogène ou DEL, faisceau haut et bas | |
| Miroirs : à longue tige, réflexion réelle (image non altérée) ou pleine grandeur monté sur le carénage (image non altérée) | |
| Jauges : Indicateur de vitesse : métrique (kilomètres par heure) numérique ou analogue, avec odomètre, compteur de kilomètre, horloge, indicateur de la boîte de vitesse Tachymètre (numérique ou analogue) | |
| Régulateur de vitesse : électronique (verrouillage mécanique du régime n'est pas accepté) | |
| Capacité du réservoir de carburant : 20 litres (minimum) | |
| Poignées : chauffantes | |
| Siège : selle simple avec amortissement pneumatique ou technologie équivalente en termes de fonctionnalité et de rendement afin de réduire la fatigue du conducteur | |
| Boîtier latéral/sacoches : approuvés par le fabricant, verrouillables de type corps policiers (rigide) | |
| Trousse de monture sirène et haut-parleur | |
| Éclairage type corps policiers : éclairage DEL rouge et bleu à l'avant et à l'arrière | |
| Tous les commutateurs/interrupteurs doivent être hydrofuges | |
| Clés : deux (2) ensembles de clés pour chaque unité (un ensemble doit comprendre deux [2] clés) | |
| Couleur : blanc | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe C – Établissement des prix;

Motocyclette groupe 1

| Gamme de prix | Prix par motocyclette (taxes exclues) conformément à la Partie 7, Base de paiement |
|---------------|---|
| 1 | |
| 2 à 5 | |
| 6 à 10 | |
| 11 et plus | |

Manufacturier: _____

Modèle: _____

Motocyclette groupe 2

| Gamme de prix | Prix par motocyclette (taxes exclues) conformément à la Partie 7, Base de paiement |
|---------------|---|
| 1 | |
| 2 à 5 | |
| 6 à 10 | |
| 11 et plus | |

Manufacturier: _____

Modèle: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe D – Liste des fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant (FASGF)

Section I

Groupe: _____

Centre urbain : **Saint-Jean (Terre-Neuve)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Halifax (Nouvelle-Écosse).**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Fredericton (Nouveau-Brunswick)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Charlottetown (Ile du Prince Edouard)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Montréal (Québec)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Centre urbain : **Ottawa (Ontario)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **London (Ontario)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Winnipeg (Manitoba)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Regina (Saskatchewan)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Edmonton (Alberta)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : **Vancouver (Colombie-Britannique)**
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Section II - Fournisseurs autorisés de services sous la garantie du fabricant supplémentaires :

Centre urbain : _____
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Centre urbain : _____
Distance du centre urbain : _____ km
Nom commercial du FASGF : _____
Adresse commercial du FASGF : _____
Personne-ressource (s'il y a lieu) : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur (facultatif) : _____
Courriel (facultatif) : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
M9062-161938/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M9062-161938

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
HS634. M9062-161938

Buyer ID - Id de l'acheteur
HS634
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe E – Livraison;

Section I – Meilleur date de livraison

Bien que la livraison pour le véhicule/l'équipement soit demandée dans un délai de soixante (60) jours civils après réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes (OC), la meilleure date de livraison offerte est comme suit :

Motocycllette

| Groupe | Meilleure date de livraison après réception d'une commande subséquente à l'OC |
|--------|---|
| 1 | |
| 2 | |

Section II – Liste des lieux de livraison

St-Jean (TN)

Halifax (NE)

Fredericton (NB)

Charlottetown (IPE)

Montreal (QC)

Ottawa (ON)

London (ON)

Winnipeg (MB)

Regina (SK)

Edmonton (AB)

Vancouver (CB)

Le lieu de livraison sera confirmé sur la commande subséquente à l'offre à commandes.